



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-SEPT JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2025

Les membres présents (9) : Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLINET, Denis JEANDIN, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, André BOCHET-CADET, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procuration (0) :

Absents excusés (4) : Séverine SAOS, Catherine HAUETER, Emmanuelle ROSSI, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY ;

Monsieur André BOCHET-CADET a été élu secrétaire de séance.

N°2025/001-27/01

Madame le Maire directement concernée par cette affaire s'est retirée. Elle ne participe ni au débat, ni au vote.

Claude CHARBONNIER, 1^{er} Maire-Adjoint prend la présidence de la séance

Objet : Autorisation de prise en charge des frais de mainlevée d'une hypothèque pour la régularisation foncière du chemin de la Pierre

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Vu la délibération 2024/021-22/04 en date du 22 avril 2024 qui approuve la régularisation de l'emprise foncière du chemin de la Pierre à l'euro symbolique, ainsi que la prise en charge par la commune des honoraires liés aux actes notariés et des frais de géomètre associés ;

Vu l'accord de principe du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque concernant la mainlevée relative au bien situé au 161 chemin de la Pierre, propriété des Consorts BURLEREAUX ;

Considérant que les frais d'étude et de mainlevée s'élèvent à 300 € ;

Considérant que, étant donné que la vente s'effectue à l'euro symbolique, il paraît difficile de demander aux Consorts BURLEREAUX de supporter ces frais pour une parcelle qu'ils cèdent gratuitement ;

Considérant que la commune ne peut pas régler cette somme directement au Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque, étant donné que cette dernière n'est pas propriétaire du bien ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la prise en charge de ces frais de mainlevée par remboursement aux Consorts BURLEREAUX.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le remboursement des frais de mainlevée aux consorts BURLEREAUX concernant le bien situé 161 chemin de la Pierre à ALEX (74290), dans le cadre de la régularisation foncière relative à l'emprise du chemin de la Pierre ;
- **DECIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette opération ;
- **DIT** que les crédits seront ouverts au budget principal 2025 ;

S²LOW

DEL2025/001-27/01 (suite)
Prise en charge mainlevée hypothèque

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, y compris la mainlevée et tous les documents liés à la régularisation du bien en question ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
André BOCHET-CADET

Bochet

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 31/01/2025
ET PUBLICATION LE 31/01/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025001
Objet :	PRISE EN CHARGE FRAIS MAINLEVEE HYPOTHEQUE POUR REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DE LA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	074-217400035-20250127-DEL2025001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250127-DEL2025001-DE-1-1_0.xml	text/xml	913 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.001 PRISE EN CHARGE MAINLEVEE HYPO.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250127-DEL2025001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2025 à 15h26min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2025 à 15h26min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2025 à 15h33min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 janvier 2025 à 15h43min51s	Reçu par le MI le 2025-01-31